

## Arrêté

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J Adjoint en gestion administrative (4 postes), organisé par l'Université Clermont Auvergne**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J Adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Clermont Auvergne est composée ainsi qu'il suit :

*Frédéric MARRE, Université Clermont Auvergne, Directeur des Ressources Humaines,  
Sophie DELFOUR, CROUS Clermont Auvergne, Conseillère juridique et prévention  
Mathieu MERCIER, Université Clermont Auvergne, Responsable du Pôle Prévention des Risques  
Sandra DEPLANCHE, Université Clermont Auvergne, Responsable adjointe Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles*

Article 2 : Le Président de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 avril 2026

Le Président,  
  
Professeur Mathias BERNARD